

# Plan Local d'Urbanisme **SERIGNAN DU COMTAT**



11 juin 2012

**1<sup>ère</sup> REUNION PUBLIQUE**

SERIGNAN DU COMTAT - 11 juin 2012  
**1<sup>ère</sup> REUNION PUBLIQUE**

**P.L.U. : démarche et objectifs**

**Synthèse du diagnostic et enjeux**



**Projet d'Aménagement et de  
Développement Durables**

### du POS au PLU :

*Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) – déc. 2000*

*Loi Engagement National pour l'Environnement GRENELLE 2 – 12 Juillet 2010*

Changement radical de l'approche de la planification urbaine :

- d'un urbanisme de droit d'occupation des sols à un *urbanisme de projet*
- impose les principes du *développement durable*
- impose un *urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques*

Le PLU remplace réglementairement le POS mais son élaboration s'inscrit dans une démarche différente de projet.

### **Respect de 3 principes inscrits dans la Loi :**

#### **→ Principe d'équilibre :**

Entre renouvellement urbain, développement urbain maîtrisé,  
et  
utilisation économe des espaces naturels, préservation des espaces agricoles et forestier, protection  
des milieux et paysages naturels

#### **→ Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale dans l'habitat :**

Satisfaire, sans discrimination, les besoins en matière d'habitat, d'activités économiques, ...  
équipements ...  
Avec des objectifs de

- répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,
- amélioration des performances énergétiques,,
- diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs.

#### **→ Principe de respect de l'environnement :**

Réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de l'énergie  
préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles,  
de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts,  
la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

***La gestion économe du sol au cœur du projet :***

**le PLU doit fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**

- limiter les besoins de déplacements entre secteurs d'habitat et les commerces et équipements
- limiter les couts des réseaux pour la collectivité
- limiter la diminution des milieux naturels et des continuités écologiques
- éviter la dégradation des paysages
- préserver les activités agricoles et le potentiel agricole des terrains

- ⇒ un **diagnostic approfondi** pour affiner la connaissance du territoire et en dégager les enjeux
- ⇒ un **projet de développement et d'aménagement durables**, document politique exprimant les choix de la municipalité
- ⇒ une **concertation avec la population**, pour communiquer et échanger sur le projet
- ⇒ un **outil réglementaire**, permettant la mise en œuvre du projet

## Le contenu du PLU

le diagnostic



le projet



l'outil  
réglementaire



une évaluation des  
incidences du projet sur  
l'environnement

### Rapport de présentation

diagnostic - justification des choix retenus  
évaluation des incidences sur l'environnement

### Projet d'Aménagement et de Développement Durables : P.A.D.D.

Expression des choix communaux en matière de

- réponse aux besoins en habitat, en équipements et services, en développement économique
- protection des espaces agricoles et naturels
- réduction de la consommation d'espace et limitation de l'étalement urbain

### Orientations d'aménagement et de programmation

Définition des principes d'aménagement et d'urbanisation des secteurs de développement urbain

### Règlement

- graphique (zonage)
- écrit

SERIGNAN DU COMTAT - 11 juin 2012  
**1<sup>ère</sup> REUNION PUBLIQUE**

**P.L.U. : démarche et objectifs**

**Synthèse du diagnostic et enjeux**

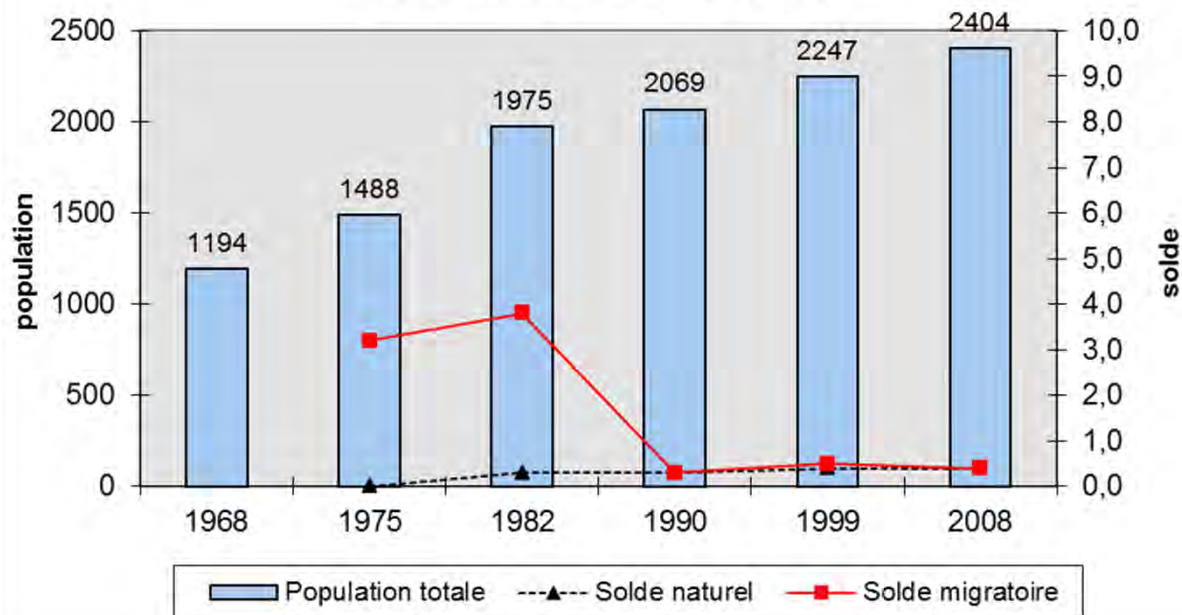


**Projet d'Aménagement et de  
Développement Durables**

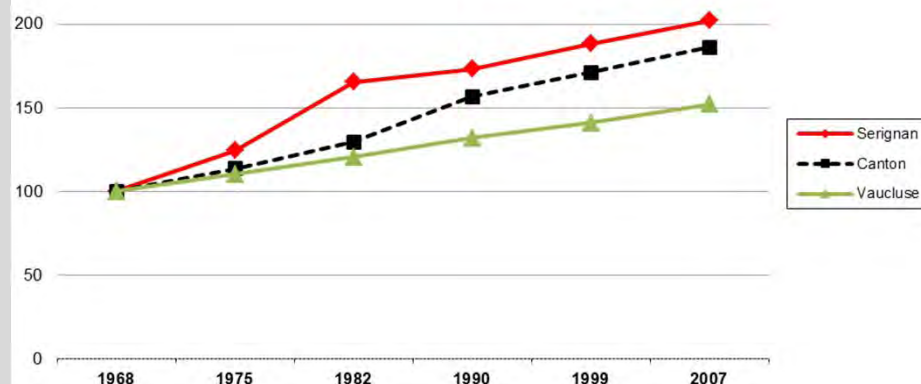


## POPULATION - HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

> Commune du bassin de vie d'Orange, en croissance démographique régulière depuis 20 ans



**Une croissance démographique autour de 0,8% par an après une phase d'explosion démographique entre 1968 et 1982 (3,5% par an)**



## POPULATION - HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

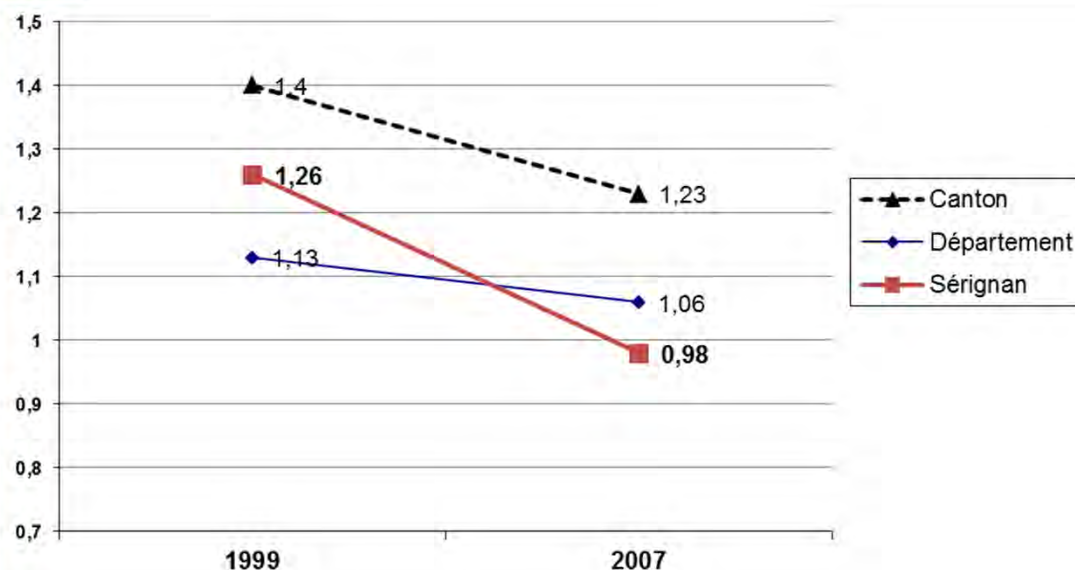
> diminution du nombre de personnes par ménage.

	1982	1990	1999	2008
SERIGNAN	3,1	2,8	2,7	2,4
Canton	3	2,9	2,8	2,5
Vaucluse	2,8	2,6	2,4	2,3

*Augmente le nombre de logements nécessaires : entre 1999 et 2008, 104 logements supplémentaires uniquement pour loger les 2247 habitants de 1999*

**En 2008 : 60 % des ménages = personnes seules ou des couples sans enfants**

> tendance au vieillissement.

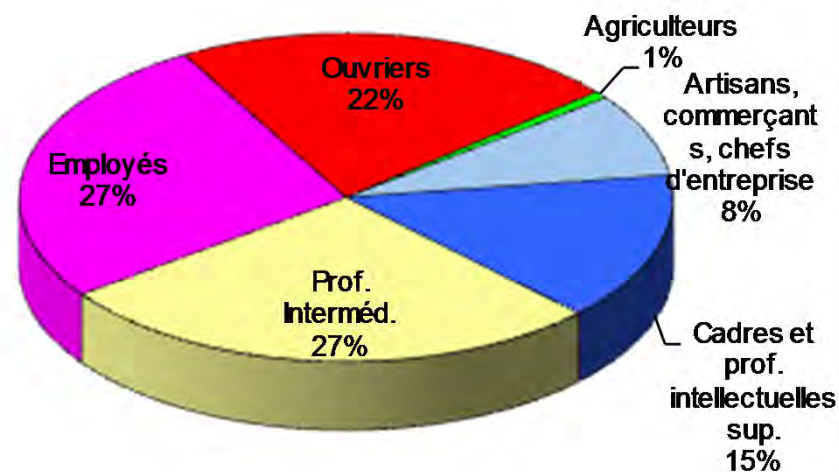


**Diminution indice de jeunesse**  
(part des moins de 20 ans par rapport aux plus de 60 ans)

**Forte augmentation des tranches 45-59 ans et 60-74 ans entre 1999 et 2008**

> forte représentation des catégories socio-professionnelles intermédiaires et supérieures

**SERIGNAN -Répartition des actifs- 2007**



**Catégories socioprofessionnelles des actifs:**

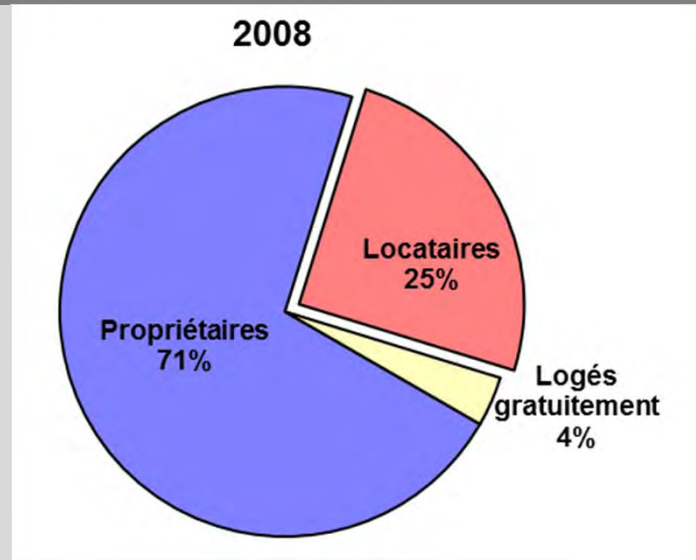
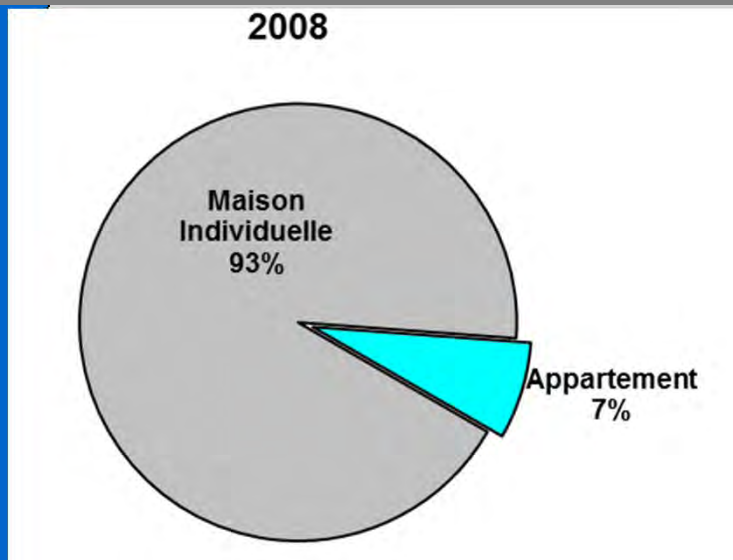
42% de prof. intermédiaires (27%) et cadres (15%)

contre 34% sur le canton

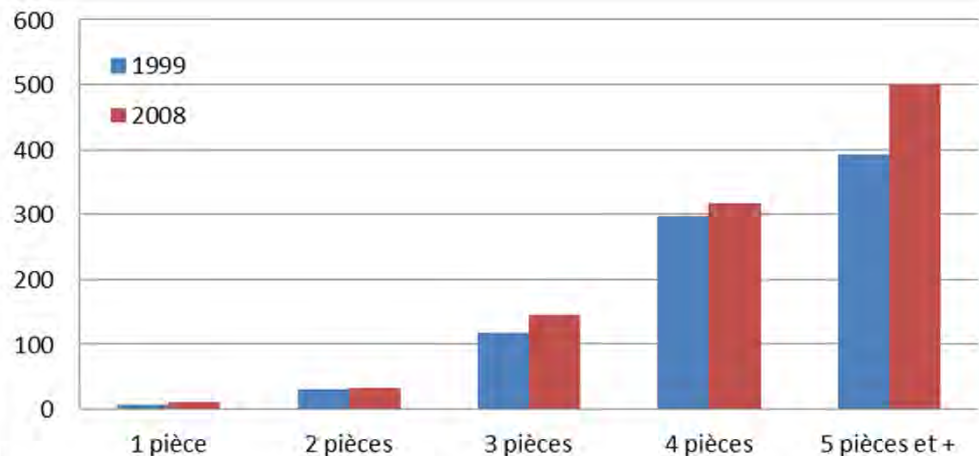
1% d'agriculteurs (3% sur le canton)

> Offre de logements :

- essentiellement maisons individuelles (93%), en propriété (71%)



- essentiellement grands logements : 81% de 4 pièces et plus



**4 pièces et plus : 81%**

**1 ou 2 pièces : moins de 5%**

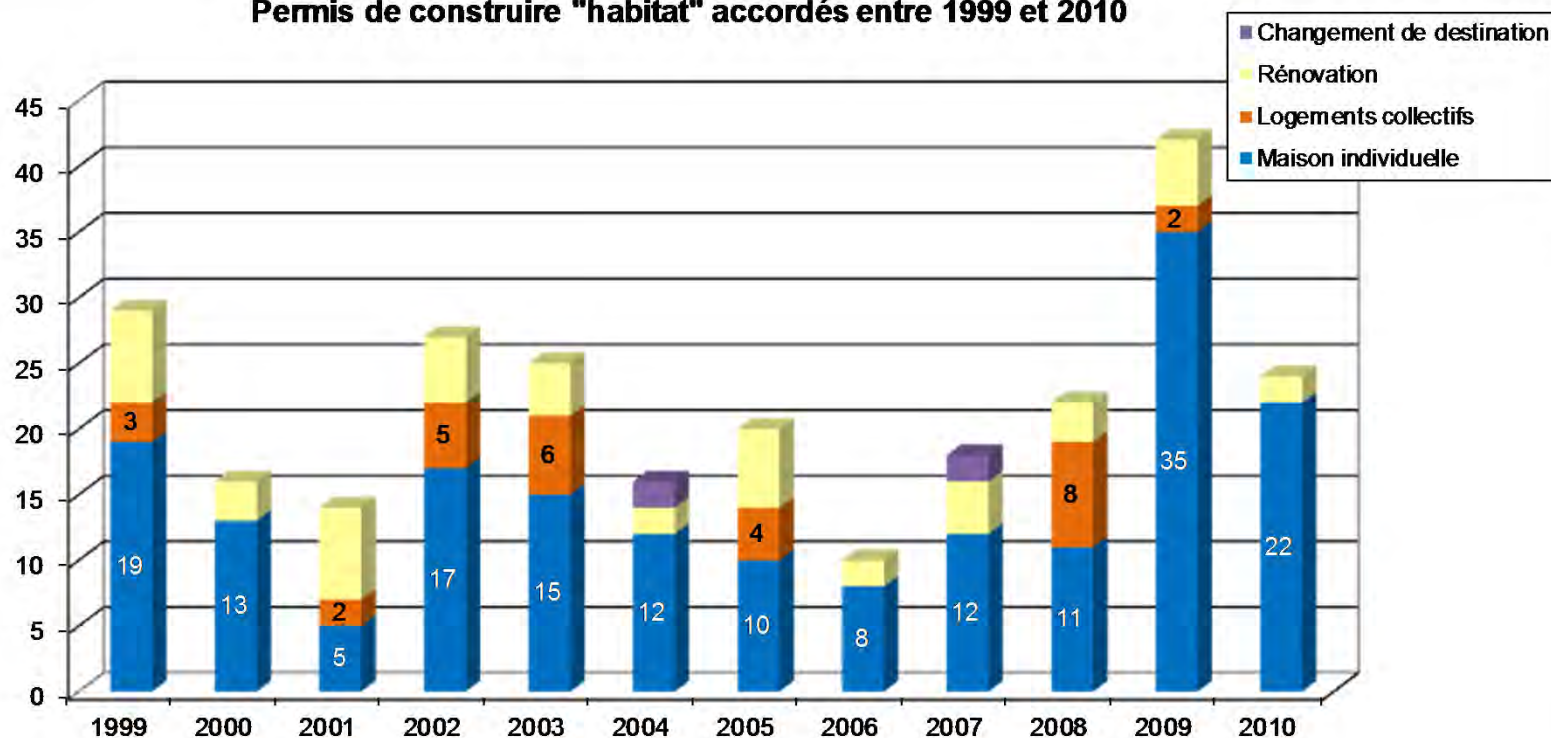
## POPULATION - HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

> Offre de logements plus accessibles :  
- 64 logements publics aidés (6,3% des résidences principales)

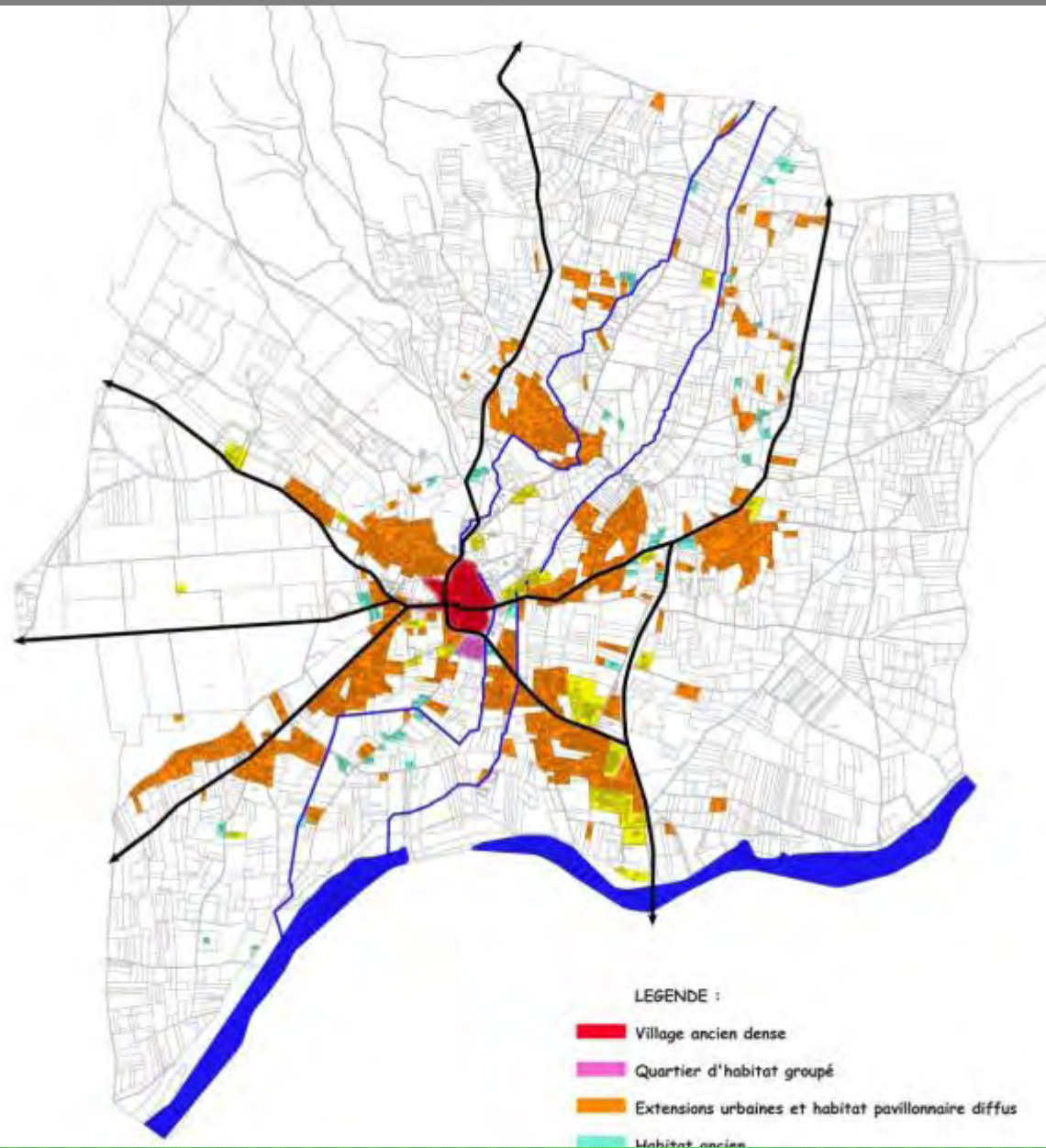
> Répartition des logements :  
89 % de résidences principales  
4% de résidences secondaires  
7% de logements vacants (7%)

> Rythme de construction : 22 permis par an en moyenne (entre 1999 et 2010)  
Par an : 15 maisons neuves + 2 à 3 appartements + 4 à 5 rénovations

Permis de construire "habitat" accordés entre 1999 et 2010



## > organisation de l'urbanisation morcelée et étalée



## POPULATION - HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

> La consommation d'espace pour l'urbanisation augmente

	Surface consommée pour l'urbanisation	Surface urbaine cumulée	Population	m <sup>2</sup> /habitant
1945	44 ha	44 ha	963	455
2000	192 ha	236 ha	2254	1047

Consommation d'espace urbanisé par habitant : X 2,3 entre 1945 et 2000  
Urbanisation = 2,2 % du territoire en 1945 → 10 % en 2000

> Bilan du POS de 1995

Consommation d'espace sur les 15 dernières années : 34,3 ha (2,3 ha/an)  
Habitat : 27 ha (8,5 logements / ha en moyenne)  
Activités économiques : 5,8 ha  
Equipements collectifs : 1,5 ha

## **POPULATION - HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN : LES ENJEUX**

- ✓ **Poursuivre une croissance démographique adaptée au niveau d'équipements.**
- ✓ **Diversifier l'offre de logements : offrir les différentes étapes du parcours résidentiel, pour attirer les jeunes actifs notamment, stabiliser les effectifs scolaires**
- ✓ **Prévoir des logements adaptés aux personnes âgées ou à mobilité réduite.**
- ✓ **Favoriser la mobilisation du potentiel de logements vacants, de réhabilitation ou de renouvellement urbain.**
- ✓ **Restructurer l'urbanisation autour du centre de manière à :**
  - **limiter l'étalement urbain qui allonge et multiplie les besoins de déplacements motorisés, augmente les coûts d'équipement pour la commune, morcelle les espaces naturels et agricoles,**
  - **éviter les conflits d'usage habitat / agriculture**
- ✓ **Diminuer la consommation moyenne d'espace par logement.**



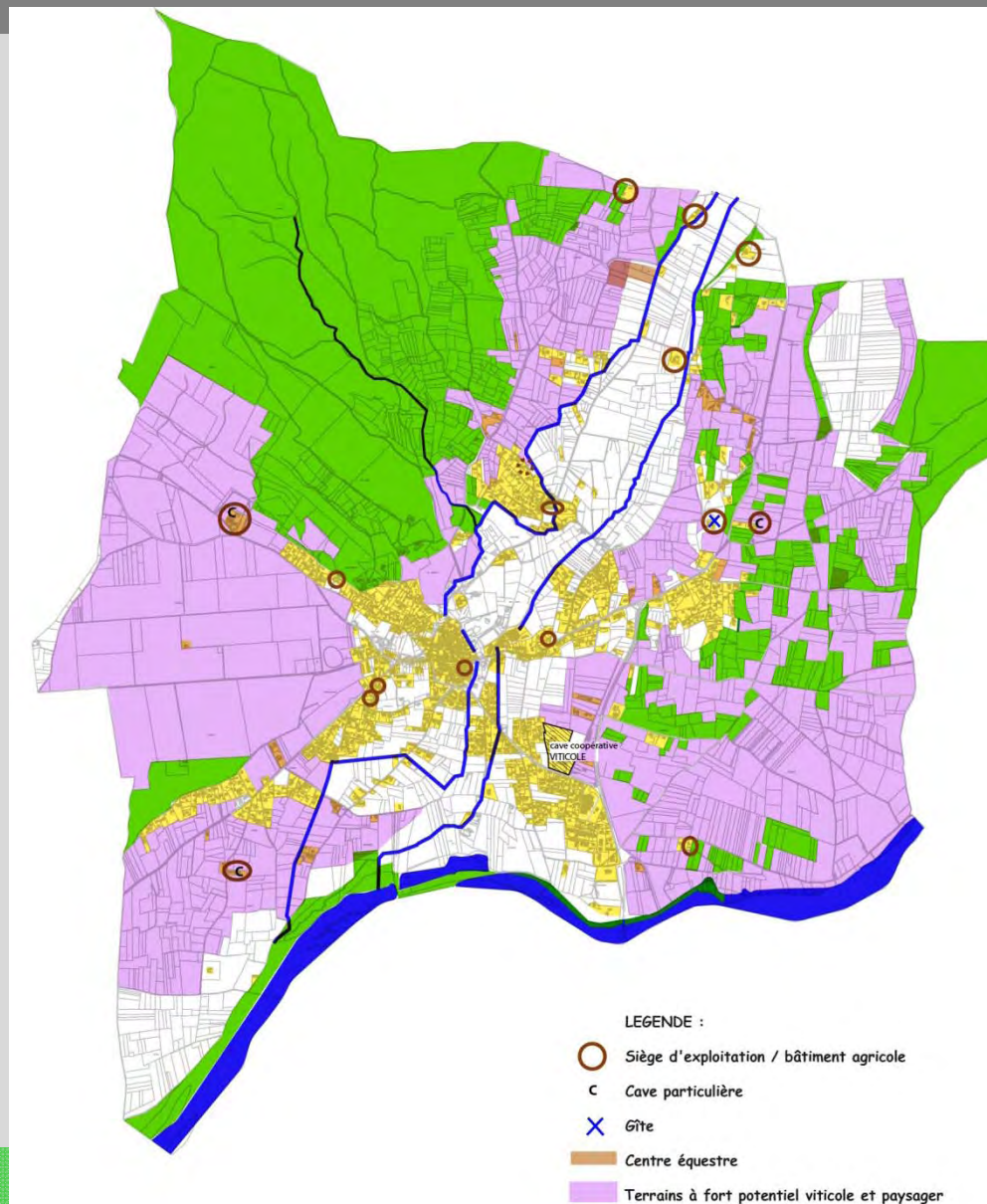
**> Activités agricoles structurantes pour les paysages et l'économie de la commune**

**12 exploitations sur la commune  
13% des emplois de la commune**

**Viticulture :  
Environ 300 ha plantés en AOC  
(aire AOC = 80% du territoire)**

**Terrains à fort potentiel viticole et paysager**

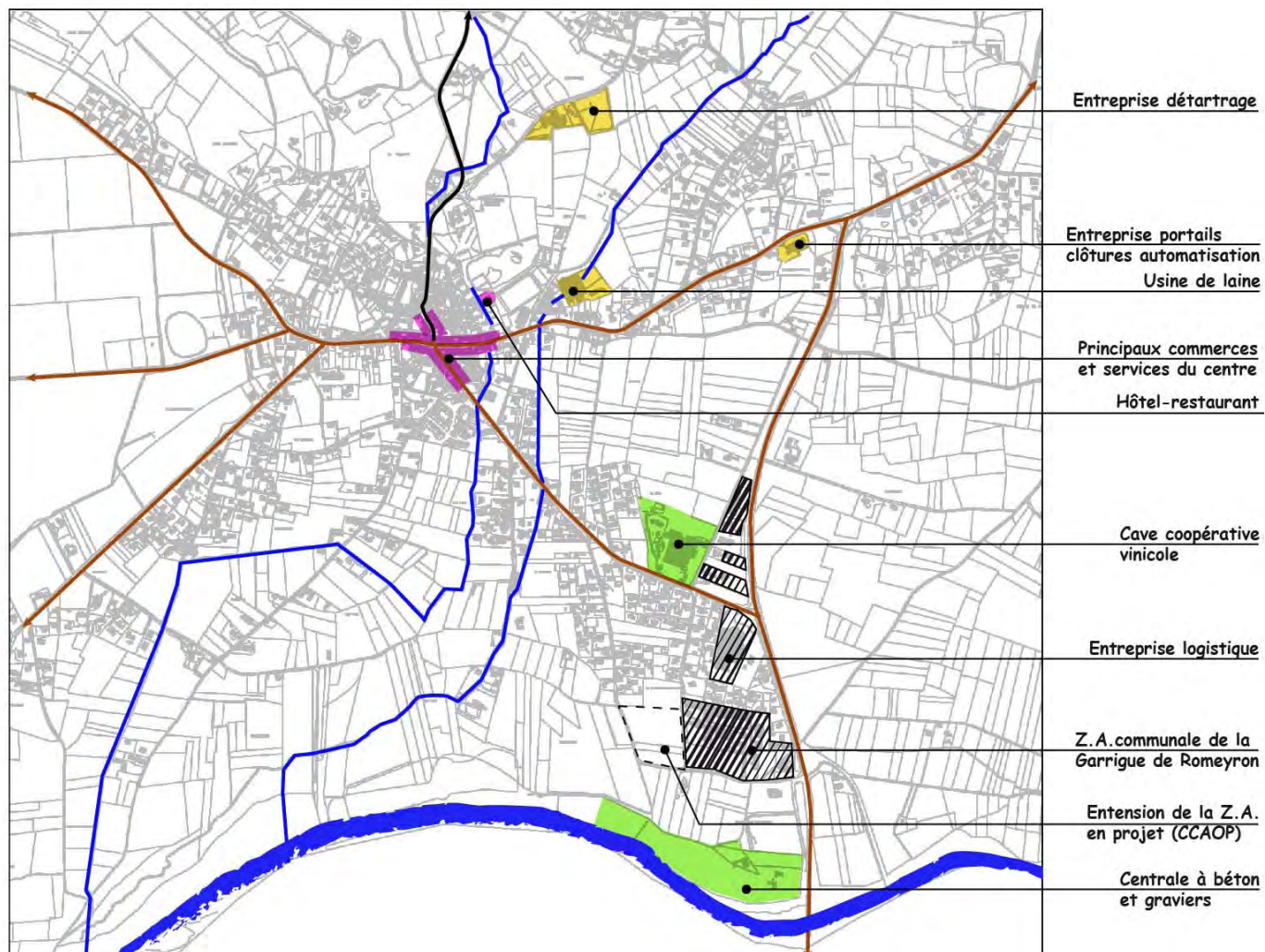
**Structures de vinification : cave coopérative + 3 caves privées**



## AGRICULTURE – **ECONOMIE** - TOURISME

> Tissu de commerces et services de proximité concentré dans le centre mais fragile (concurrence d'Orange)

> Développement des entreprises industrielles et artisanales, notamment dans la zone d'activités communale



> Tissu de commerces et services de proximité concentré dans le centre mais fragile (concurrence d'Orange)

> Développement des entreprises industrielles et artisanales, notamment dans la zone d'activités communale

**Augmentation de près de 30% du nombre d'emplois entre 1999 et 2007**

> Attractivité touristique importante mais capacité d'hébergement relativement limitée

**Sites d'attractivité : naturoptère, Harmas, musée Lichtner-Aix, sentiers randonnées et à thème, caves vinicoles**

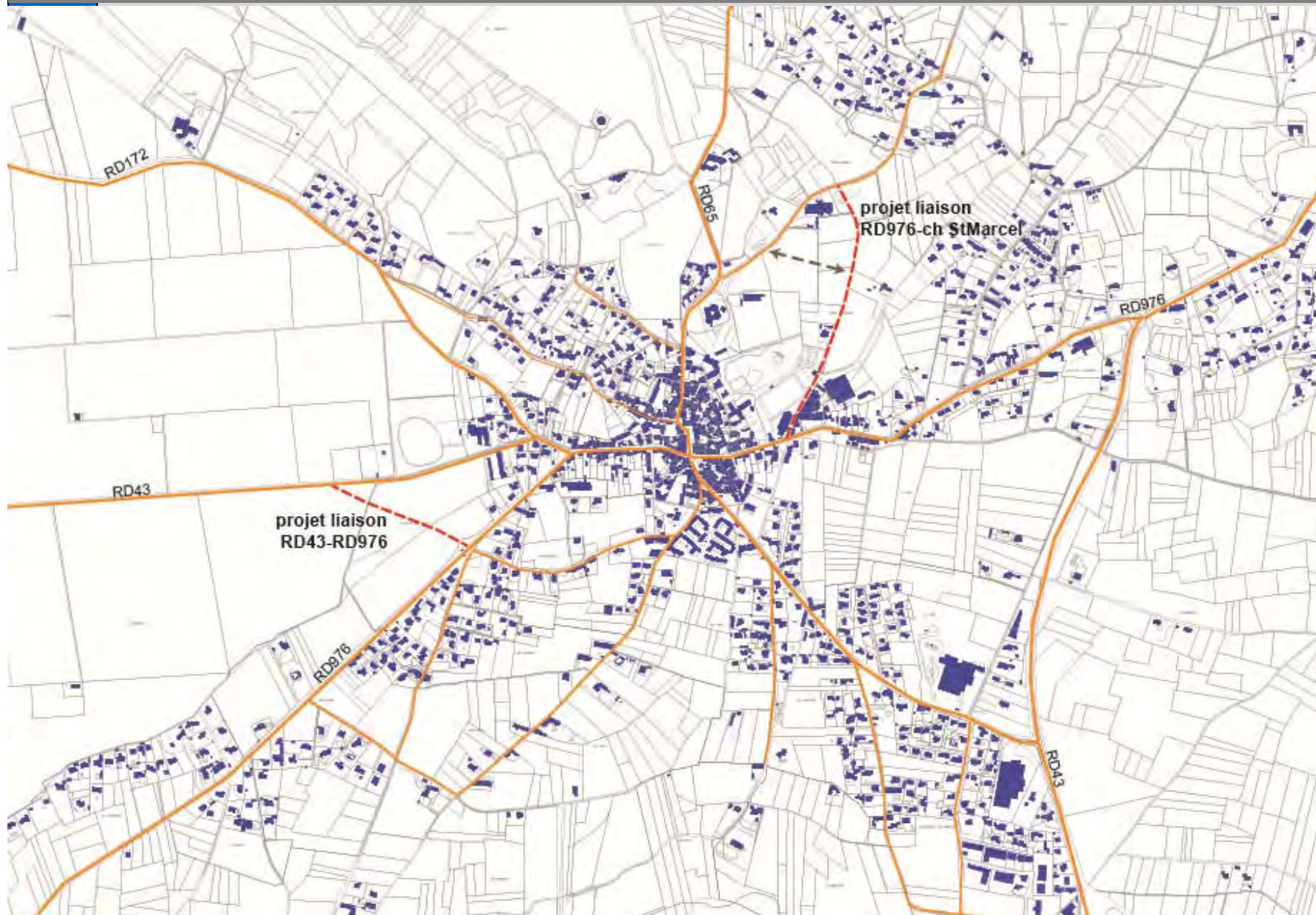
**Hébergement : 1 seul hôtel, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes, pas de camping.**

## AGRICULTURE – ECONOMIE – TOURISME : LES ENJEUX

- ✓ **Préserver à long terme le potentiel agricole du territoire, notamment les espaces « vitrines » et permettre l'évolution des structures existantes .**
- ✓ **Poursuivre le développement des activités économiques** afin de diminuer le déséquilibre des emplois par rapport aux actifs habitant sur la commune, tout en tenant compte de la capacité des infrastructures routières et de la préservation des espaces agricoles et des nuisances pour l'habitat : **proposer des surfaces dévolues aux activités ;**
- ✓ **Favoriser le maintien du tissu de commerces et services de centre-ville**
- ✓ **Favoriser le développement et la diversification de l'offre d'hébergement touristique notamment en vue du développement des activités du Naturoptère**

- > Un bon niveau d'équipements (petite enfance, scolaires, sportifs, culturel)
- > STEP saturée : solution de remplacement à mettre en oeuvre
- > Eau potable : capacité de la ressource à plus de 5 ans
- > Circulation difficile dans certains secteurs avec des voies étroites, des carrefours dangereux
- > Nuisances liées au trafic important et notamment poids-lourds,
- > Peu de chemins piétons cycles.
- > Transports en commun : ligne Orange-Valréas – Gare SNCF à Orange

> Projets « routiers »



## **EQUIPEMENTS – FONCTIONNEMENT URBAIN – DEPLACEMENTS : LES ENJEUX**

✓ **Prévoir le remplacement de la STEP : raccordement à celle de Camaret**

✓ **Prise en compte des projets routiers :**

**Liaison RD 976 – Entreprise Faure (Commune)**

**Liaison RD 43 – RD 976 (Conseil Général)**

✓ **Amélioration des déplacements piétons-vélos notamment vers les équipements collectifs**

## IDENTITE COMMUNALE : PAYSAGE – PATRIMOINE – CADRE DE VIE

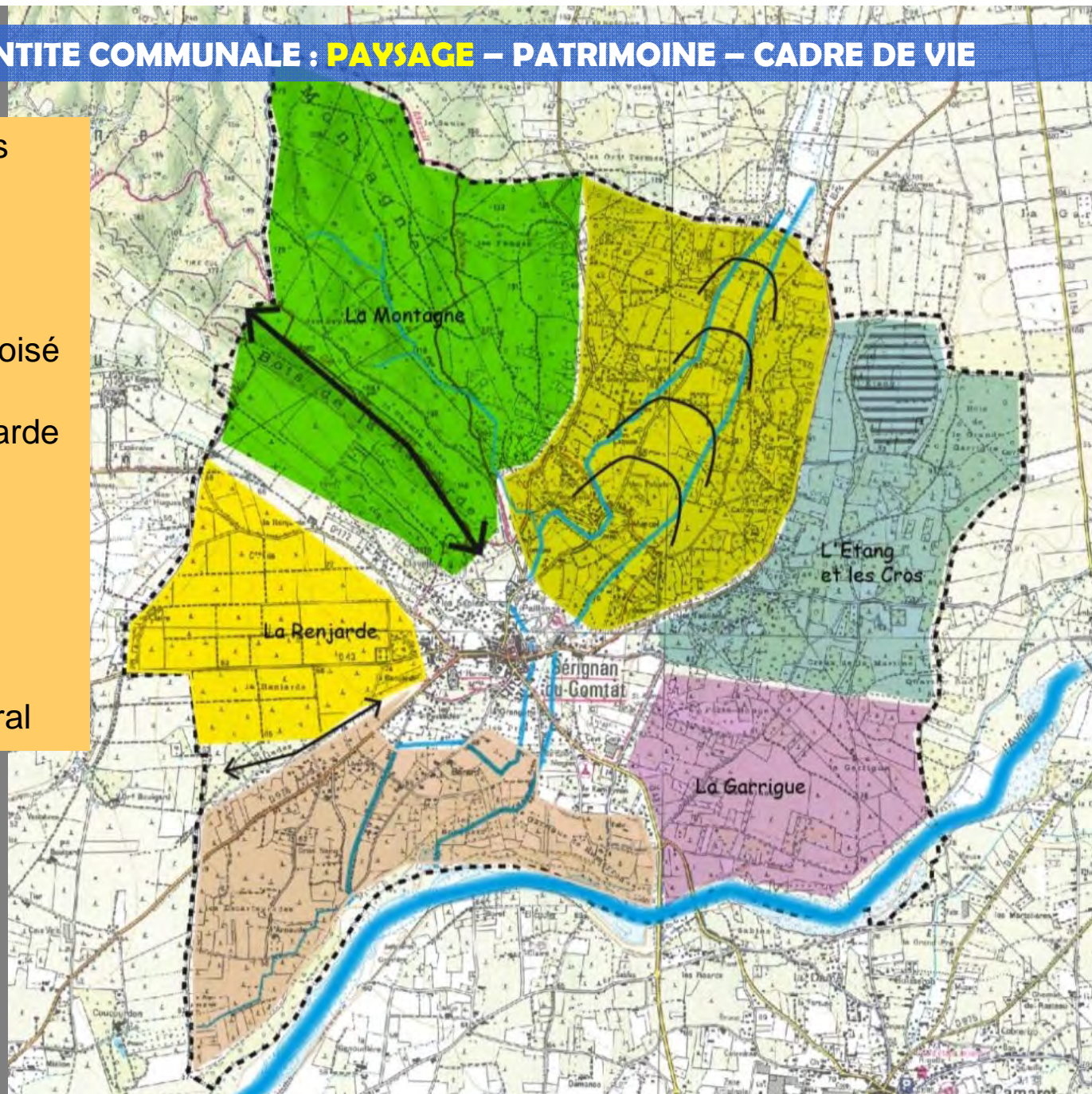
Des ambiances paysagères marquées et très diverses

### **Principaux éléments marquants :**

- ligne de crête du massif boisé qui s'incline vers le village
- plaine agricole de la Renjarde
- vignobles en mosaïques (Garrigue)

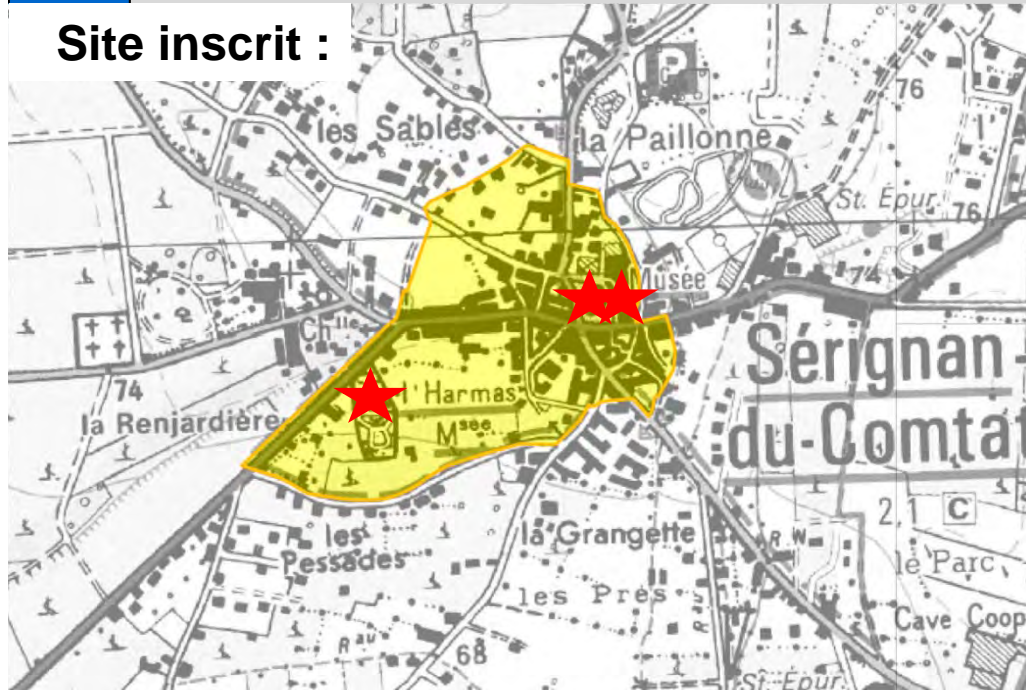
### **Éléments sensibles à améliorer :**

zones de transition entre espaces bâtis et espace rural





**Site inscrit :**



**Monuments historiques :**

- l'Harmas de J.-H. Fabre (classé)
- l'église paroissiale Saint-Etienne (classé)
- la Maison dite de Diane de Poitiers (inscrit)

**Patrimoine local :**

Chapelles privées (ND de la Tour et St Marcel)

Patrimoine vernaculaire : ponts et lavoirs, calvaires et repos d'eau, conduite d'eau des Fontaines, canal de l'Etang, four à chaux, pierres plantées

Patrimoine bâti : la Renjardière, la Paillonne, Bonamy, l'Arnaude, usine Deloye et maison à arcades

## **IDENTITE COMMUNALE : PAYSAGE – PATRIMOINE – CADRE DE VIE : LES ENJEUX**

- ✓ **Travailler les modalités d'urbanisation, particulièrement en limite d'espace naturel ou agricole : forme urbaine, aspect extérieur des bâtiments et des clôtures ;**
- ✓ **Restructurer l'urbanisation autour du bourg d'origine ;**
- ✓ **Préserver les bâtiments patrimoniaux**
- ✓ **Identifier et protéger le patrimoine vernaculaire**

## > Milieux naturels

### Végétation naturelle :

- Bois de la Montagne,
- Espaces boisés en mosaïque de la partie Est
- Bois des Taillades
- Bords de l'Aygues

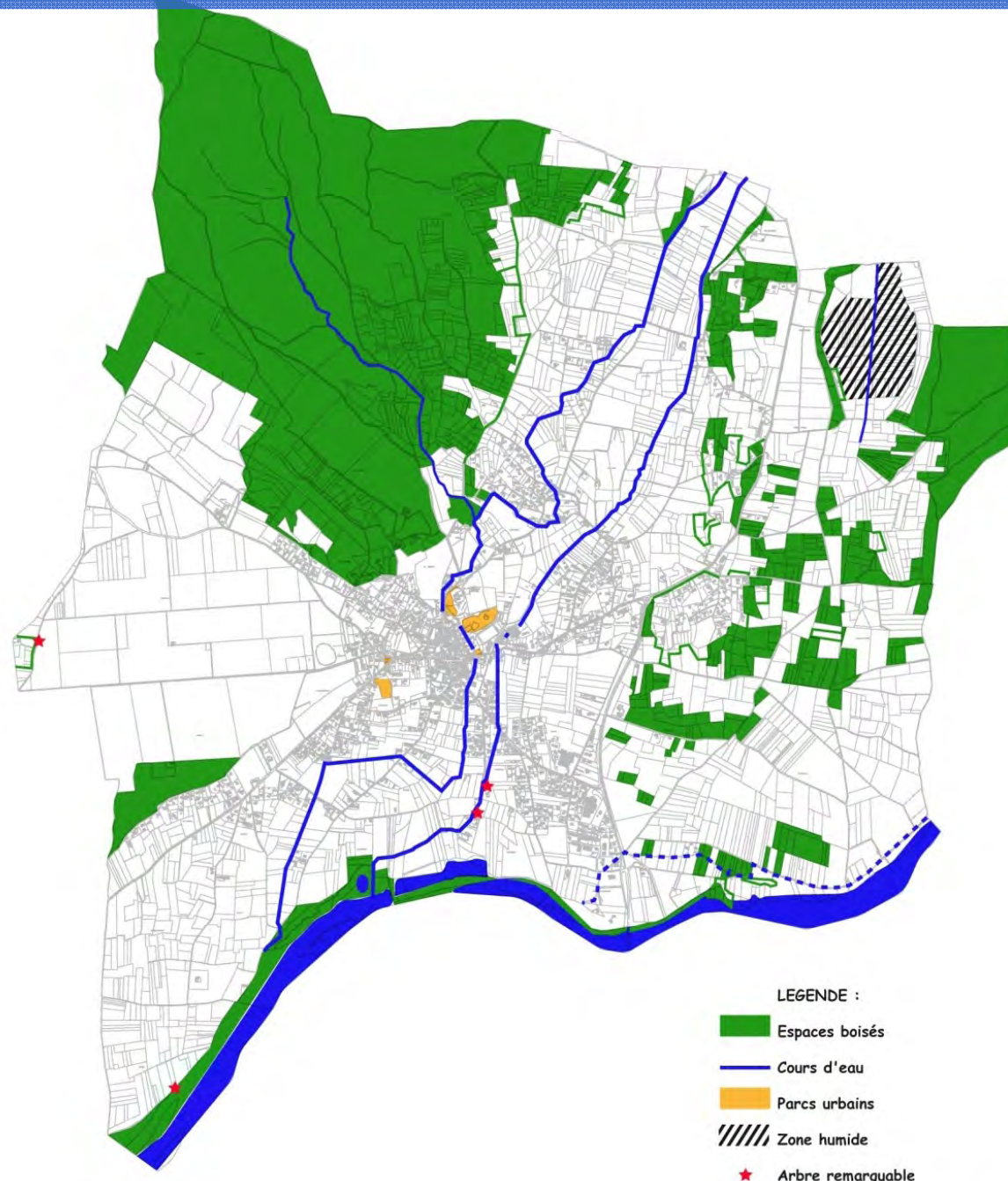
### Végétation « urbaine » :

- Alignement de platanes
- Square et parcs

### Cours d'eau :

- Aygues
- Béal et Ruade
- Soleyrate

**Zone humide** : ancien étang de Ruth



#### LEGENDE :

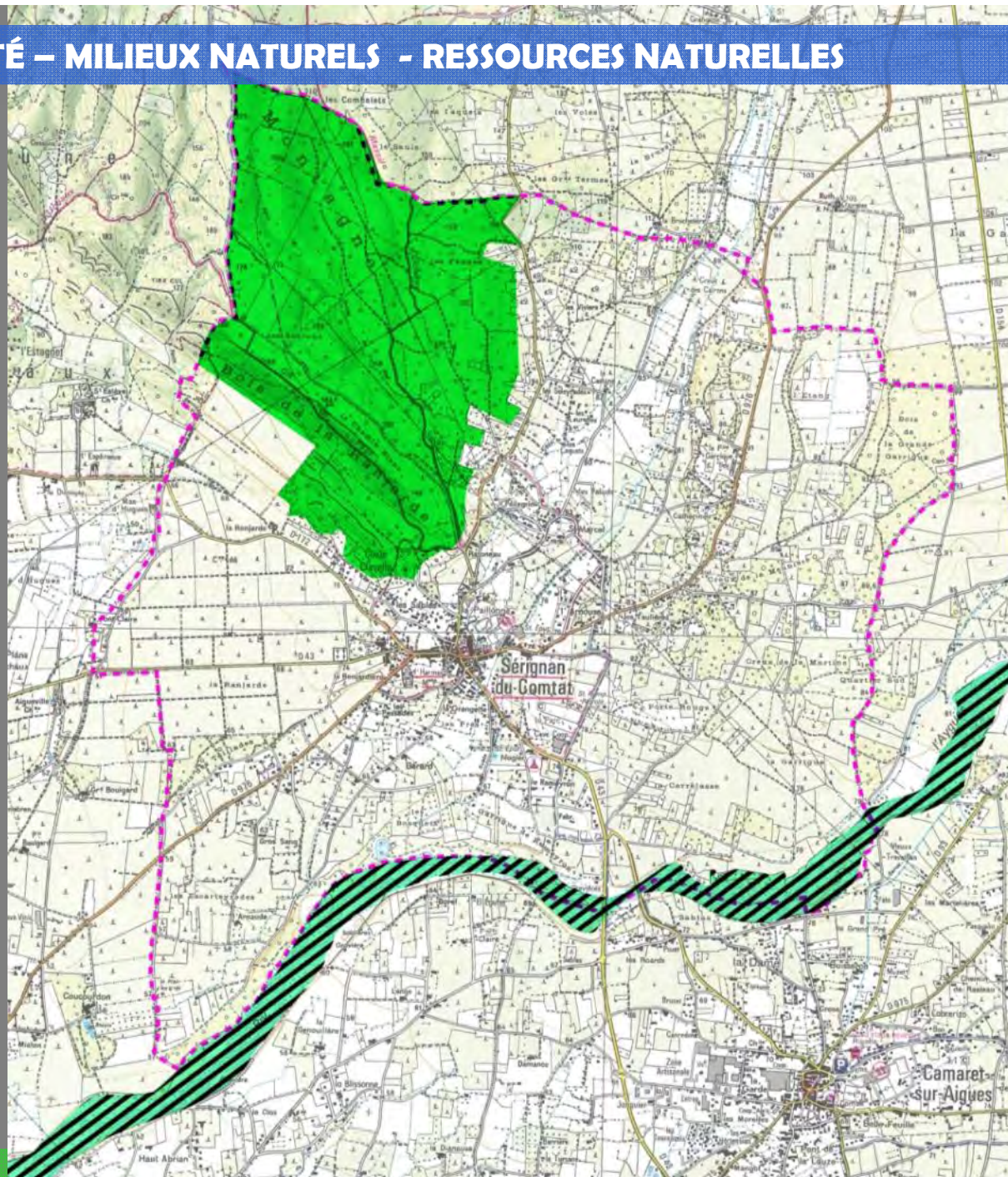
-  Espaces boisés
-  Cours d'eau
-  Parcs urbains
-  Zone humide
-  Arbre remarquable

**> Milieux naturels protégés**

**ZNIEFF de type 1 :**  
**« Massif de Bollène /  
Uchaux »**

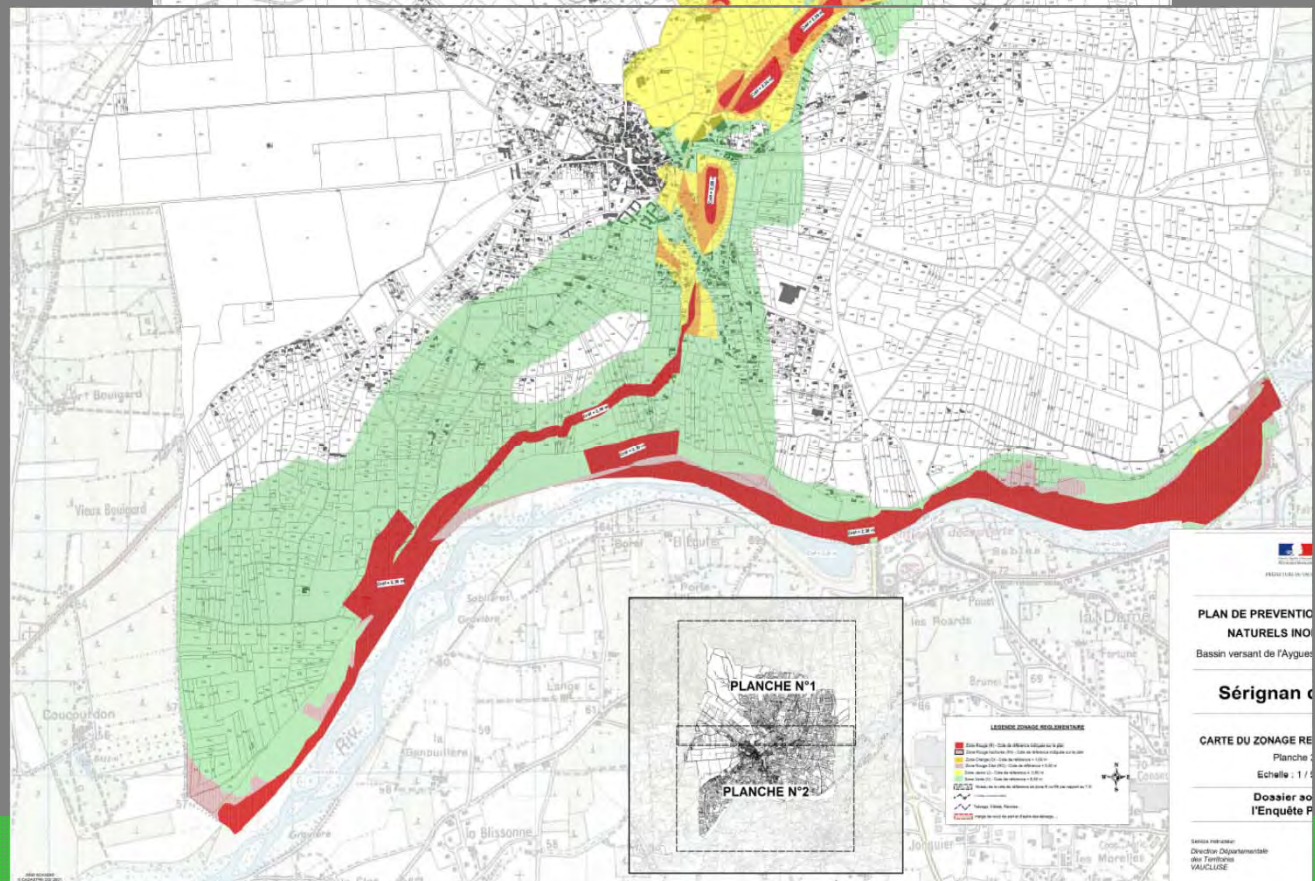
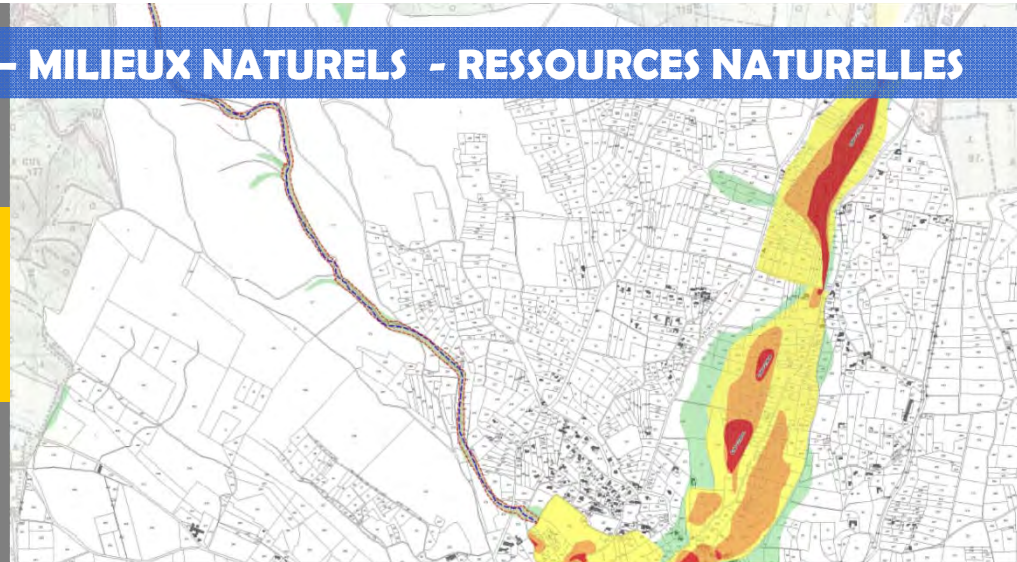
**L'Aygues**

**ZNIEFF de type 2**  
**Site NATURA 2000**



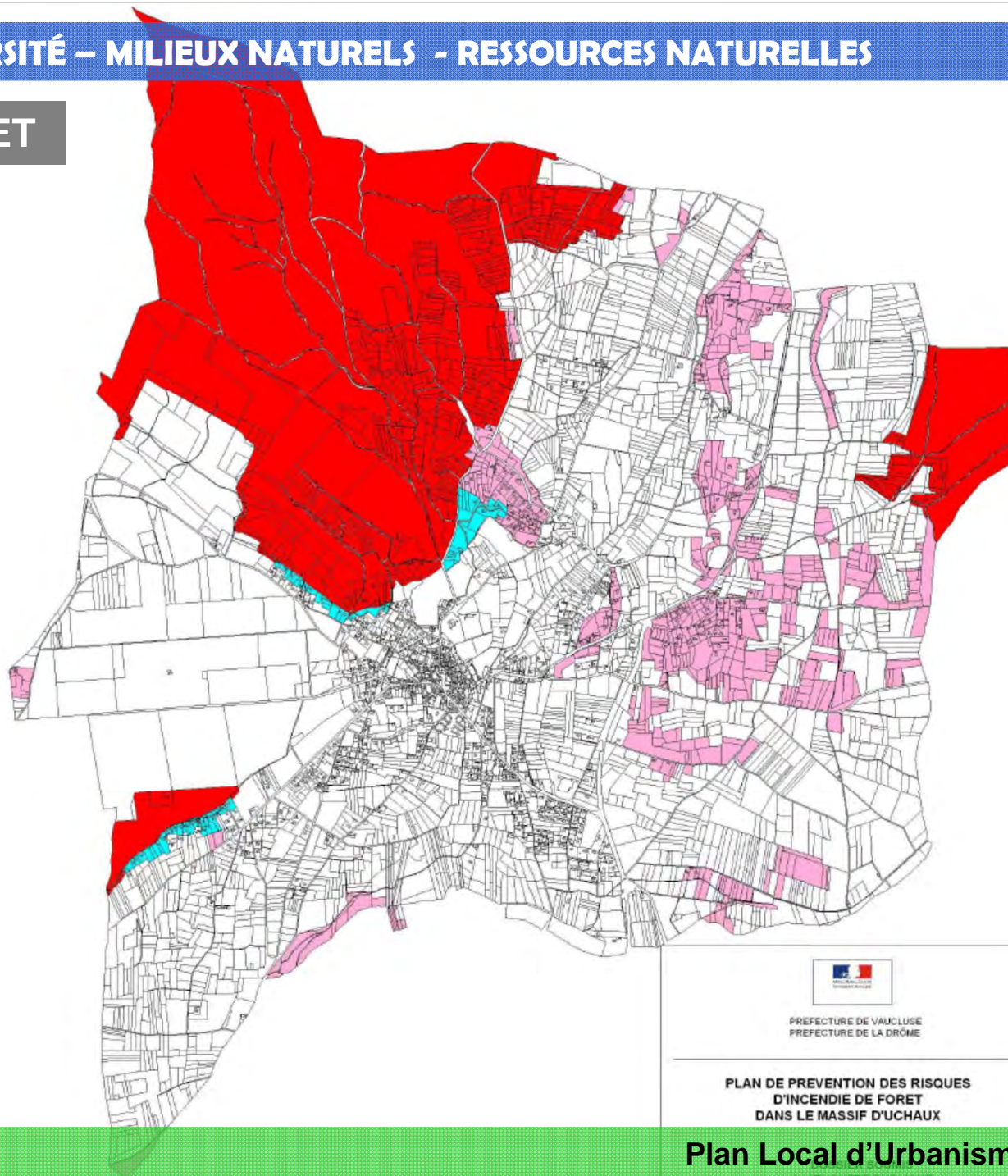
**> RISQUES INONDATION**

**Inondation :**  
Plan de Prévention des Risques  
Inondation de l'Aygues



**> RISQUES FEUX DE FORET**

**Feu de forêt :**  
Plan de Prévention des  
Risques Incendie Massif  
d'Uchaux



PREFECTURE DE VALCLUSE  
PREFECTURE DE LA DRÔME

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
D'INCENDIE DE FORET  
DANS LE MASSIF D'UCHAUX**

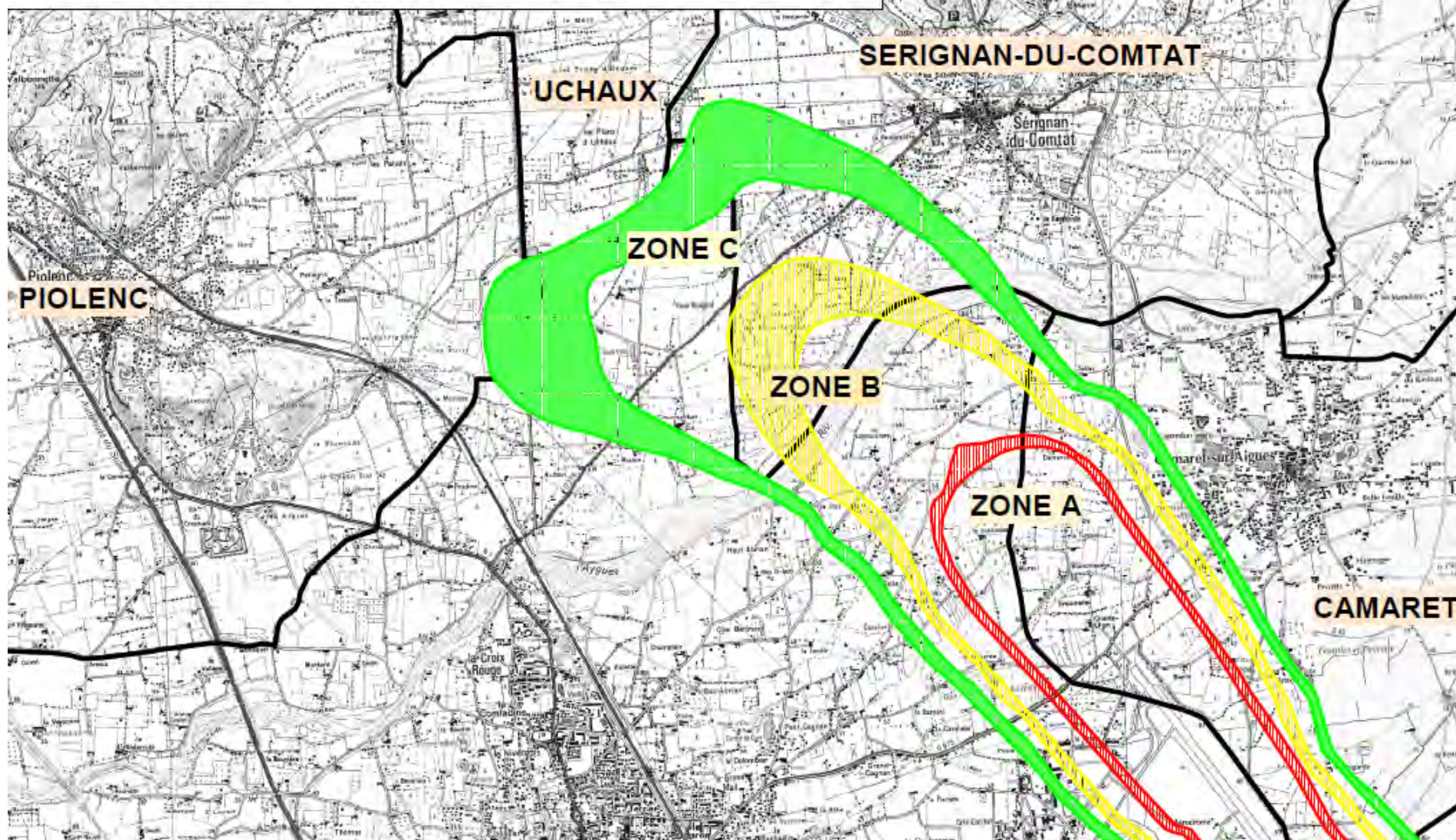
**Plan Local d'Urbanisme**

A L'ENQUETE PUBLIQUE

# Pipeline



# Plan d'Exposition au Bruit Aérodrome Orange Caritat





## **BIODIVERSITÉ – MILIEUX NATURELS - RESSOURCES NATURELLES : LES ENJEUX**

- ✓ **Protection des espaces naturels sensibles,**
- ✓ **Maintien voire renforcement de la biodiversité,**
- ✓ **Développement des activités du Naturoptère ;**

- ✓ **Prise en compte :**

**P.P.R. Inondation**

**P.P.R. Incendie de forêt**

**Risques technologiques : pipeline – transport matières dangereuses**

**Nuisances liées au trafic dans le centre village**

**Nuisances liées à l'aérodrome Orange-Caritat**

SERIGNAN DU COMTAT - 11 juin 2012  
**1<sup>ère</sup> REUNION PUBLIQUE**

**P.L.U. : démarche et objectifs**

**Synthèse du diagnostic et enjeux**



**Projet d'Aménagement et de  
Développement Durables**

## **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :**

→ définit les orientations générales des **politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection** des espaces naturels, agricoles et forestiers, **et de préservation ou de remise en bon état** des continuités écologiques.

→ arrête les orientations générales concernant **l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs**, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

→ fixe **des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

*Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de SERIGNAN-DU-COMTAT s'inscrit dans la continuité de la démarche AGENDA 21 engagée par la commune depuis 2008.*

## Population et logement

**ENJEUX** | *Poursuivre une croissance démographique maîtrisée, adaptée au niveau d'équipements et préservant le caractère agricole de la commune.  
Renouveler la population et conforter les effectifs scolaires.  
Tenir compte de l'allongement de la durée de vie.*

### **a. Répondre à une croissance démographique autour de 1% par an en moyenne**

Objectif de croissance démographique de 1 % par an :

2.450 habitants en 2010 (estimation) → 2.706 habitants en 2020.

= 256 habitants supplémentaires sur 10 ans.

Avec 2,3 personnes / logement en 2020 (contre 2,4 en 2008) et en tenant compte du renouvellement du parc, il faudra donc :

► **Produire 170 logements sur 10 ans, soit en moyenne 17 logements par an.**

## Population et logement

### **b. Accueillir des jeunes ménages afin de renouveler la population et conforter les effectifs scolaires**

- ▶ Augmenter la production de logements locatifs et de petite taille (type T2-T3) : fixer un objectif minimal
- ▶ Augmenter la production de logements aidés locatifs ou en accession à la propriété : fixer un pourcentage minimum

### **c. Permettre aux personnes âgées encore autonomes de rester sur la commune**

- ▶ Prévoir des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite à proximité des services du centre village

## Urbanisation

### ENJEUX

- \* *Restructurer l'urbanisation autour du centre de manière à :*
  - *limiter l'étalement urbain qui augmente les déplacements motorisés et les coûts d'équipement, morcelle les espaces naturels et agricoles,*
  - *éviter les conflits d'usage habitat / agriculture.*
- \* *Diminuer la consommation moyenne d'espace par logement.*
- \* *Favoriser l'utilisation de bâtiments existants pour créer des logements.*
- \* *Eviter le développement des secteurs non desservis par le réseau collectif d'assainissement.*

**a. Localiser prioritairement le développement urbain de manière concentrique autour du centre-village et en utilisant les « dents creuses » subsistant dans le village**

- ▶ secteur au sud de la rue de Trouillas
- ▶ quartier les Près
- ▶ quartier les Pessades

## Urbanisation

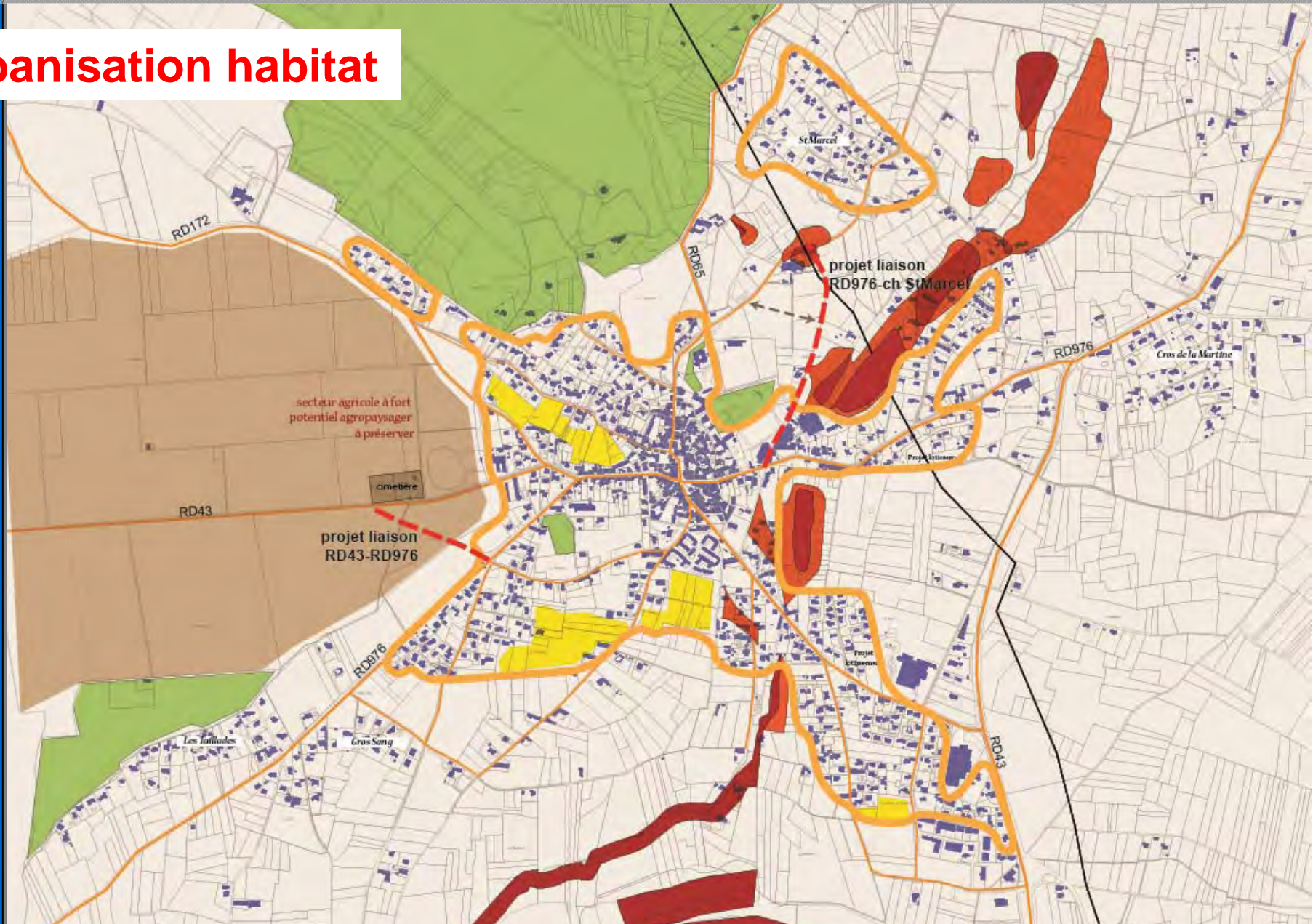
### **b. Limiter l'urbanisation excentrée, peu dense et étirée le long des voies**

- ▶ Terminer l'urbanisation du quartier de St Marcel (desservi par l'assainissement collectif) : peu de possibilités subsistent.
- ▶ Pas de développement des autres quartiers excentrés non desservis par le réseau collectif d'assainissement : Cros de la Martine, Gros-Sang, les Taillades.

### **c. Limiter la consommation d'espace**

- ▶ Atteindre une densité minimale de 15 logements / ha en moyenne, en modulant les différentes formes urbaines selon les besoins : habitat individuel pur et groupé, habitat intermédiaire, habitat collectif
- ▶ Favoriser le renouvellement urbain de bâtiments anciens et notamment : Domaine de la Renjardière, ancienne Huilerie, ancienne usine Deloye ...
- ▶ Encourager la remise sur le marché de logements vacants

## Urbanisation habitat





# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCIAL et TOURISTIQUE

## ENJEUX

- \* Préserver à long terme le potentiel agricole du territoire.*
- \* Développer les activités économiques pour diminuer le déséquilibre des emplois par rapport aux actifs habitant sur la commune, tout en tenant compte de la capacité des infrastructures routières et de la préservation des espaces agricoles et des nuisances pour l'habitat.*
- \* Favoriser le maintien du tissu de commerces et services de centre-ville.*
- \* Favoriser le développement l'offre d'hébergement touristique, notamment en vue du développement des activités du Naturoptère*

## **a. Préserver à long terme « l'outil de travail » agricole**

- ▶ **Eviter l'empiétement de l'urbanisation sur les secteurs agricoles à fort potentiel.**
- ▶ **Protéger de toute construction les secteurs « vitrines » du territoire : plaine de la Renjardière, la Garrigue à l'est de la RD43 :** en interdisant toute construction même agricole dans ces secteurs.
- ▶ **Limiter le morcellement du foncier agricole :** en délimitant des limites franches avec les zones urbaines ou à urbaniser, en prescrivant des règles d'implantation des constructions dans la zone agricole.
- ▶ **Permettre le maintien et l'évolution des structures agricoles et para-agricoles existantes :** en les classant en zone agricole ou en adaptant le règlement des zones urbaines dans lesquelles certaines sont implantées.

## **b. Développer et diversifier le tissu de PME, en lien avec l'intercommunalité**

- ▶ **Poursuivre l'aménagement d'espaces réservés aux activités artisanales en continuité de la zone existante, vers le sud :**

En lien avec la communauté de communes .

- ▶ **Pérenniser les entreprises ou installations économiques existantes « hors zone d'activités » : Ets Faure, ancienne verrerie, coopérative vinicole, ..., tout en tenant compte du contexte résidentiel dans lequel elles sont implantées.**
- ▶ **Continuer à accueillir des entreprises de services et d'artisanat compatibles avec l'habitat au sein du tissu urbain.**

## **c. Maintenir le tissu commercial du centre village**

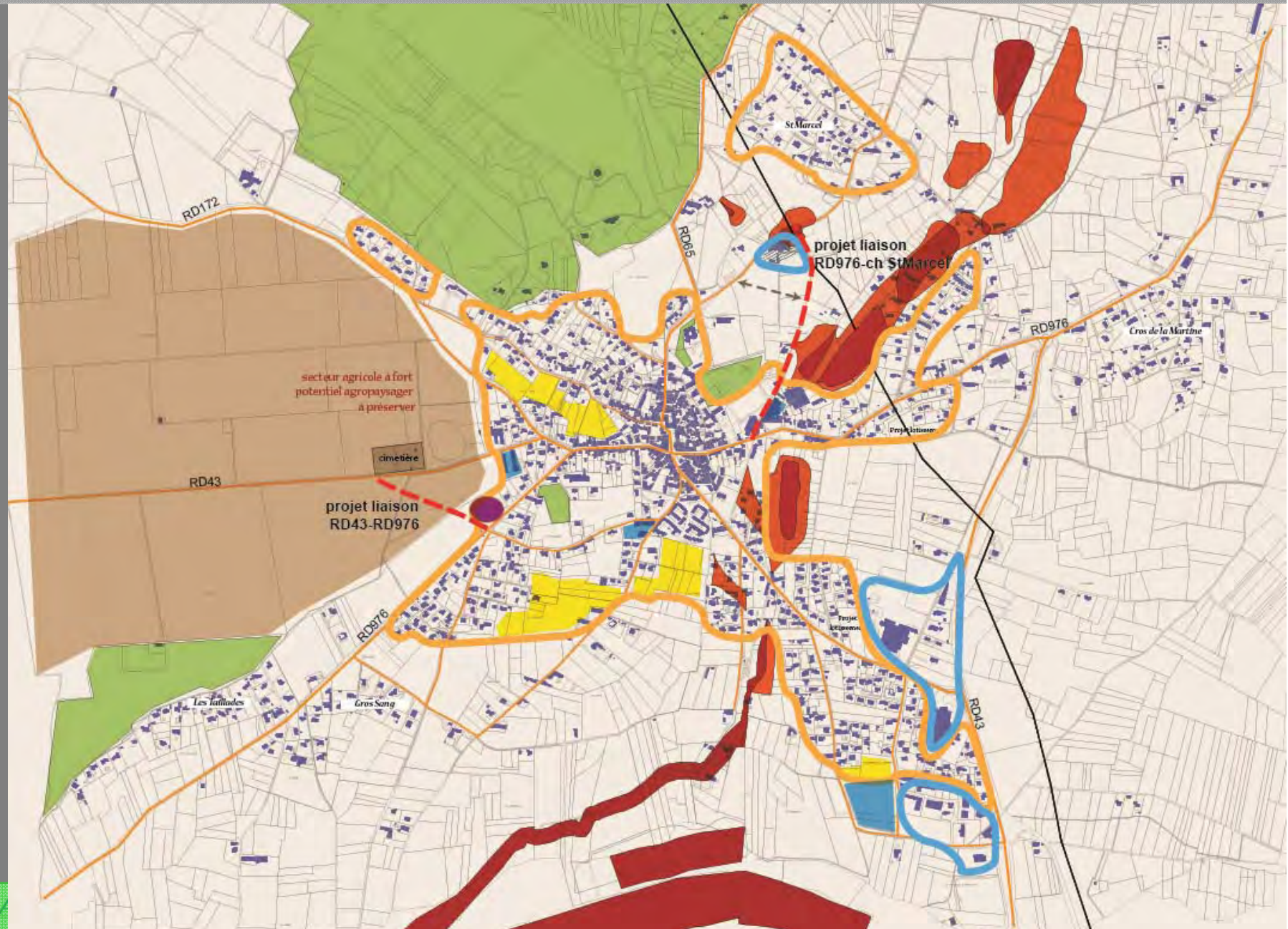
### **► Favoriser le maintien de l'activité commerciale du centre :**

- en proscrivant les changements de destination des commerces existants sur les cours Jean-Henri Fabre et Joël Estève,
- en veillant à leur accessibilité (stationnement, trottoirs),
- en envisageant l'instauration du droit de préemption commercial.

## **d. Augmenter et diversifier l'offre d'hébergement touristique**

- ▶ **Prévoir l'implantation d'une hôtellerie de type \*\* à l'entrée sud-ouest du village sur la RD976.**
- ▶ **Permettre la réhabilitation d'anciens bâtiments de l'espace rural afin de maintenir, voire développer, la capacité d'hébergement de type gîte ou chambre d'hôte.**
- ▶ **Prévoir la possibilité d'implantation d'un camping.**

# DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCIAL et TOURISTIQUE



# EQUIPEMENTS – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – LOISIRS – VIE SOCIALE

## ENJEUX

- \* *Prévoir le remplacement de la station d'épuration déjà en limite de capacité*
- \* *Préparer l'urbanisation des zones de développement urbain retenues*
- \* *Améliorer et sécuriser la circulation des véhicules et des piétons et cycles.*
- \* *Développer les activités du Naturoptère*

## **a. Réaliser les équipements nécessaires aux projets de développement urbain**

- ▶ **Mettre en œuvre le remplacement de la STEP actuelle en réalisant un réseau de transfert des effluents vers la STEP de Camaret.**
- ▶ **Programmer les équipements périphériques nécessaires pour les zones d'urbanisation futures (voirie, eau potable, assainissement, électricité, défense incendie, ...)**

## **b. Améliorer et sécuriser les conditions de circulation des véhicules ainsi que des piétons et cycles et favoriser la diminution des nuisances pour les usagers et habitants du centre village**

### **► Prendre en compte les projets routiers qui visent à sécuriser le centre village :**

- Liaison RD976 – entreprise Faure pour limiter la circulation des poids-lourds au niveau du carrefour RD976-RD65,
- Liaison RD976 – RD 43 pour éviter 2 carrefours dangereux.

*Par ailleurs, la mise en place de la future déviation d'Orange permettra de réduire le trafic de transit sur la RD976 entre Vallée du Rhône et Alpes.*

### **► Améliorer les déplacements piétons et vélos entre les quartiers existants et futurs et les équipements du centre :**

- Repérer et préserver ou rétablir des circulations piétonnes « historiques »,
- Imposer des liaisons douces vers les espaces publics périphériques dans toutes les zones à urbaniser,
- Installer des parcs à vélos à proximité des principaux équipements collectifs, commerces et services du centre.



**c. Favoriser le développement des activités du Naturoptère**

- ▶ Anticiper son extension,
- ▶ Préserver des « espaces verts » périphériques nécessaires pour ses missions d'observation de la nature et pour son environnement paysager,
- ▶ Améliorer les liaisons piétonnes du Naturoptère vers le centre village.

**d. Favoriser le développement des communications numériques**

- ▶ Prévoir l'accès au réseau très haut débit ADN (fibre optique notamment) dans les quartiers. .

# IDENTITE COMMUNALE : PAYSAGE - PATRIMOINE - CADRE DE VIE

## ENJEUX

- \* *Préserver les éléments de paysage et de patrimoine : paysages naturels, bâtiments de caractère, patrimoine vernaculaire*
- \* *Améliorer l'aspect visuel des franges urbaines (limites entre zones urbanisées et espaces naturels ou agricoles)*

## **b. Soigner l'intégration paysagère des espaces urbanisés en limite d'espace naturel ou agricole**

- ▶ **Délimiter des limites « franches » à l'urbanisation et s'appuyant sur des éléments physiques (chemin, haie, fossé ...).**
- ▶ **Réglementer les modes et aspects des clôtures en bordure d'espace rural et des voies publiques principales.**
- ▶ **Améliorer l'entrée sud-est le long de la RD 43, au niveau de la zone d'activités.**

## **a. Préserver les éléments identitaires du paysage et du patrimoine communal (non déjà protégés réglementairement comme le village site classé et les monuments historiques)**

### **▶ Protéger les paysages naturels « emblématiques » :**

- La colline boisée de « La Montagne »
- Les plaines agricoles de la Renjardière, de la Garrigue

### **▶ Préserver les caractéristiques de bâtiments ou éléments patrimoniaux :**

- Chapelles ND de la Tour et de St Marcel
- Domaines de la Renjardière, de la Paillonne, Bonamy, l'Arnaude, usine Deloye et maison à arcades ...
- Petit patrimoine vernaculaire (fontaines, lavoirs, puits, ponts, regards, bories, cabanon, pierre plantée, four à chaux...)
- Anciens murs en pierres
- Alignements de platanes route de Camaret, Cyprès marquant un chemin route d'Orange, Oliveraie à l'est du cimetière,...

# BIODIVERSITE – MILIEUX NATURELS – RESSOURCES NATURELLES

## ENJEUX

- \* *Concilier la protection des espaces naturels, le maintien de la biodiversité avec les activités humaines existantes dans ces milieux*
- \* *Préserver ou restaurer des continuités écologiques*

## **a. Protéger les espaces naturels et les continuités écologiques**

### ▶ **Protéger les éléments structurants de la « trame verte et bleue » :**

- Les espaces boisés de « La Montagne »
- Les boisements en mosaïque de la Garrigue
- L'Aygues, ses boisements rivulaires et les étangs des Bosquets et des Sablas
- Le Béal et la Ruade, la Soleyrade
- La zone humide de l'ancien Etang de Ruth

### ▶ **Restaurer le lit d'un ancien cours d'eau, l'Alcyon, au sud-est du territoire.**

### ▶ **Favoriser la « biodiversité urbaine » :**

- Parcs et squares communaux
- Parcs privés
- Alignements d'arbres
- Abords du Naturoptère

### ▶ **Améliorer la biodiversité en milieu agricole : implantation de haies en bord de parcelles ...**

## **b. Favoriser la mise en valeur et la connaissance du patrimoine naturel**

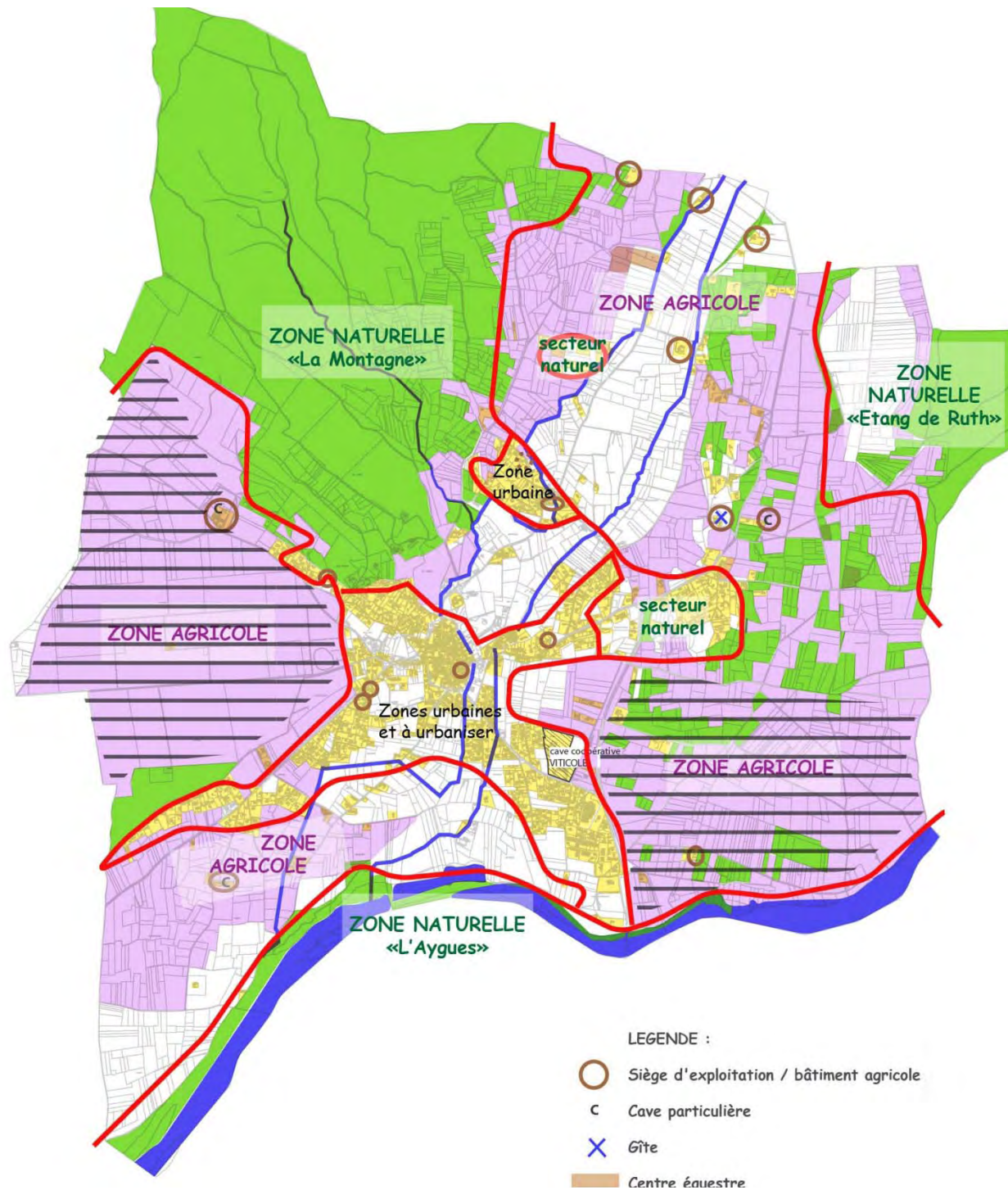
- Entretien des sentiers de découverte existants : parcours botanique et sentier des lichens,
- Créer un sentier de découverte de l'Aygues,
- Développer les activités du Naturoptère,
- Utiliser le parc municipal pour l'identification et l'observation de la flore et la faune locale, en lien avec les écoles,
- Mettre en place des jardins partagés.

## **c. Promouvoir le développement des énergies renouvelables**

- Encourager le développement de la production d'énergie photovoltaïque sur les bâtiments collectifs et d'activités
- Inciter à l'installation de chauffe-eau solaires
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments collectifs et encourager l'installation de systèmes de chauffage à énergie renouvelable.

## **d. Intégrer la gestion des risques**

- Tenir compte du Plan de Prévention des Risques Inondation
- Préconiser une gestion des eaux pluviales la plus « douce » possible
- Tenir compte du Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt
- Prendre en compte les risques technologiques liés :
  - au pipeline,
  - au transport routier de matières dangereuses.



## Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain :

### → Encourager le « renouvellement urbain » :

- par la réhabilitation d'anciens bâtiments d'activités inutilisés.

Potentiel mobilisable estimé : environ 40 logements (dans les dépendances de l'ancien domaine Château Joanny, sur le tènement de l'ancienne huilerie), plus potentiel restant à estimer dans les locaux désaffectés de l'usine Deloye.

- par la remise sur le marché de logements vacants.

### → Réduire la consommation moyenne d'espace pour l'habitat :

Rappel Bilan POS depuis 1995 : densité moyenne de 8,5 logements par ha (=consommation moyenne de 1176 m<sup>2</sup> par logement)

- objectif fixé dans le PLU : atteindre une densité moyenne de 15 logements à l'hectare dans les zones à urbaniser.

→ **Restructurer l'urbanisation autour du centre** afin de limiter les besoins de déplacement, les coûts d'équipement et le morcellement des espaces agricoles.

→ **Stopper l'urbanisation dans les quartiers éloignés du centre** non raccordés à l'assainissement collectif.

→ **Définir des secteurs agricoles « non constructibles ».**